

BULLETIN D'INSCRIPTION

Stage de Comédie Musicale Junior 2019-2020

Je, soussigné(e) Madame - Mademoiselle - Monsieur (rayer les mentions inutiles)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel. fixe : _____ Tél. portable : _____

Email : _____

Je déclare

M'inscrire

Inscrire mon enfant - Âge : _____

Sexe Féminin

Masculin

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Né(e) le : _____ à : _____ Nationalité : _____

Tel. fixe : _____ Tél. portable : _____

Email : _____

Au(x) stage(s) de comédie musicale suivant(s) - Saison 2019-2020 (cochez la ou les cases choisies) * :

Règlement à effectuer par chèque à l'ordre de EUROPE MUSICALS, virement ou CB.

PRINTEMPS 2020

Le Roi Lion

du 06 au 10 avril 2020 inclus
(du lundi au vendredi de 14h à 17h)
Au tarif de 180 €

Aladdin

du 14 au 17 avril 2020 inclus
(du mardi au vendredi de 14h à 17h)
Au tarif de 150 €

Je prends note que les stages de comédie musicale sont dispensés à l'adresse suivante :

Campus AICOM
10, rue Albert Einstein - 94000 Créteil
(métro ligne 8 - Créteil L'Echat)

Au présent bulletin d'adhésion sont joints les conditions générales et le règlement intérieur.

Fait à : _____

Le : _____

Signature, précédée de la mention «lu et approuvé»

Coordonnées bancaires pour les règlements par virement :

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0152 9419 525
BIC : CEPAFRPP751
Domiciliation : CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE

Pour les règlements par virement, merci de préciser dans l'intitulé **le type de stage (Adultes/Ados/Juniors)**, la **date de début du stage** et **le nom de la personne inscrite**. Si vous choisissez plusieurs stages, merci de faire **1 virement par stage**.

Exemple pour le stage Junior ROI LION du 6 au 10 Avril 2020 : *Stage Junior-06/04/20-GONZALES*

Comment avez-vous connu l'AICOM ? _____

CODE PROMO : _____

Conditions générales et règlement intérieur :

- 1) Loi informatique et liberté : Dans le cadre de la loi «informatique et liberté», seuls les tiers autorisés conformément à la déclaration établie lors de la création du fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) auront accès aux informations vous concernant pour lesquelles vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.
- 2) L'âge minimum est de 7 ans dans l'année de ladite formation pour le bénéficiaire. En cas d'inscription d'un(e) mineur(e), la signature d'un représentant légal est obligatoire.
- 3) Le client bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours après la date de signature du présent bulletin.
- 4) Si l'inscrit est empêché de suivre la formation par suite d'une force majeure, le bulletin d'adhésion est résilié. L'étudiant ou le représentant légal doivent alors justifier de l'incapacité de suivre la formation par courrier recommandé. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent bulletin.
- 5) La SAS Europe Musicals se réserve le droit de changer le lieu de la formation, dans un secteur de vingt-cinq kilomètres des lieux précités. L'élève en sera informé par courrier ou courriel, au minimum un mois à l'avance.
- 6) Le représentant légal doit impérativement fournir à l'AICOM une autorisation de sortie pour tout élève autorisé à quitter seul le lieu de formation. Par la signature de ce bulletin d'adhésion, vous donnez droits à l'image pour la promotion de l'AICOM sur tout support, sans limite de durée, sauf avis contraire à nous notifier par écrit.

Règles des lieux

- La musique et le bruit des cours doivent être émis à un niveau sonore tolérable pour les autres cours et les fenêtres doivent être impérativement fermées pendant tous les cours de chant et de danse pour ne gêner en aucun cas le voisinage.
- Les mobiles doivent être éteints pendant les cours.
- Il est interdit de chanter dans les couloirs.
- Le matériel (lecteur CD, pianos, chaises, bancs) doit être remis en place après utilisation ; toute défectuosité doit être signalée à l'accueil pour une réparation rapide.
- A la fin de chaque cours, la lumière dans les salles de cours doit être éteinte, les casiers des chaînes hi-fi et les salles doivent être fermés à clef.
- Il est interdit de manger dans les salles et de porter des chaussures de ville dans les salles de danse pour une question d'hygiène.
- Par précaution, nous vous invitons à ne pas laisser d'affaire dans les vestiaires pendant vos cours. Les vêtements et objets trouvés sont conservés pendant 15 jours à l'accueil.

Présence et horaires

Tout retard et / ou absence doit être impérativement justifié auprès de l'administration de l'AICOM : 01 45 23 52 69.

Respect

- Tout élève est prié de respecter les souhaits des professeurs concernant la tenue vestimentaire à adopter pendant leurs cours.
- Tout élève est prié de respecter les règles de base de la vie en communauté. Tout manque de respect, qu'il soit envers un membre de l'équipe de la SAS Europe Musicals, un professeur, un élève, un visiteur ou les locaux (propreté, etc.) pourra faire l'objet de sanctions.

Fait à : _____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Le : _____

AUTORISATION DE SORTIE
(en cas d'élève mineur)

Je soussigné(e)

demeurant au

agissant en qualité de père / mère / tuteur / tutrice autorise,

l'enfant.....

à sortir seul(e) à la fin du stage de l'AICOM qui a lieu du au2020.

Fait à : _____

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

Le : _____